



Point d'étape Plan d'action VSS juin 2024

~Document public, et à l'attention du comité directeur ~

En 2020, des membres du groupe Genre & Sexualités ont été mandatées par le comité directeur pour « *établir un état des lieux sur la gestion actuelle des VSS au sein des EEDF, et pour construire un plan d'action sur les VSS dans l'Association en relation avec toutes les parties prenantes* » (délibération du CD du 12-13 décembre 2020). Ce travail, mené pendant deux ans, a abouti à l'élaboration d'un document cadre associatif de [Lutte contre les violences sexistes et sexuelles](#) et d'un [plan d'action de lutte contre les VSS](#), validés en CD en mai 2022, ratifiés par l'AG de juin 2022, et amendés à l'AG de juin 2023.

Le plan d'action de lutte contre les VSS comprend la mesure « *Aborder les VSS une fois par an en comité directeur : point sur le nombre et types de situations connues dans l'année, évaluation du dispositif interne, actualisation du plan d'action* ». Cette action est, en principe, de la responsabilité CD / DG.

Nous, membres de la cellule VSS, réalisons cette action pour la 2ème année, en espérant que pour la suite, il puisse servir de guide et permettre que cette action vive « sans nous » à l'avenir.

Nombre et types des situations connues

Pour ce premier point d'étape, nous avons pris en compte :

- toutes les situations dont nous avons eu connaissance entre mai 2023 et avril 2024¹ (il y a, de manière certaine, des situations dont nous n'avons pas connaissance) ;
- des situations plus anciennes si elles sont encore « en cours » pour ce qui nous concerne à ce jour.

Tableau 1: Situations recensées de mai 2023 à avril 2024

	Violences	Situation complexe liée à la sexualité	Total
A eu lieu aux éclés ou en lien direct avec les éclés	40	4	44
A eu lieu hors des éclés et révélée aux éclés	8	1	9
Total	48	5	53

Il en ressort :

- un total de 53 situations, dont 44 ont eu lieu aux éclés ou en lien direct avec les éclés² ; les 9 autres sont des situations vécues ailleurs (notamment dans la famille) et révélées aux éclés.
- Sur les 44 situations ayant eu lieu aux éclés, 4 ne sont pas des situations de VSS mais des situations complexes liées à la sexualité (que nous accompagnons également). Il reste 40 situations de VSS vécues aux éclés ou en lien direct avec les éclés (contre 26 dans le bilan de l'an dernier).

Les situations ayant eu lieu « hors éclés » sont pour l'essentiel clôturées de notre point de vue. L'action des éclés est généralement assez succincte dans ces situations : écoute, conseil, orientation vers des associations extérieures. Sauf lorsqu'il s'agit de mineur-es : la gestion des signalements peut alors être longue et avoir des répercussions sur le groupe.

1 Les situations les plus anciennes de ce tableau remontent à 2014.

2 Ce qu'on entend par « en lien direct avec les éclés », c'est lorsque ce sont des liens forgés aux éclés qui sont en jeu : par exemple, un viol commis par un responsable sur une responsable lors d'une soirée hors activités éclés, mais qui rassemble essentiellement des gens des éclés.



Tableau 2: Situations ayant eu lieu hors des éclés et révélées aux éclés

Statut	Type de violence juridique	Somme -
Clôturée	(violences conjugales)	1
	agression sexuelle	1
	agressions transphobes	1
	Harcèlement sex	1
	Inceste	2
	viol	2
en cours	(inceste)	1
Total Résultat		9

Les situations liées aux éclés sont toujours plus longues à clôturer.

De plus, certaines situations sont « en stand-by » car par exemple nous attendons que les victimes (majeures) reviennent vers nous pour la suite des actions si elles le souhaitent.

Tableau 3: Situations ayant eu lieu aux éclés ou en lien direct avec les éclés

Statut	Type de violence juridique (entre ()= pas clôturé)	Somme -
Clôturée	(agression sexuelle)	1
	(Viol / agression sexuelle)	1
	agression sexuelle	4
	exhibition sexuelle	2
	Harcèlement sex	2
	Tentative de viol	1
	viol	1
	violences conjugales	1
	(vide)	1
	en cours	(atteinte sexuelle sur mineure)
(Harcèlement sex)		3
agression sexuelle		7
atteinte sexuelle sur mineure		1
Captation d'images		1
Captation d'images ; exhibition sexuelle		1
Harcèlement sex		3
outrage sexiste		1
tentative d'agression sexuelle		1
viol		4
violences conjugales, harcèlement sex		2
violences conjugales, harcèlement sex, viol		1
En cours mais stand-by	Attitude transphobe(harcèlement moral)	1
	Harcèlement sex	1
	pratiques sexuelles collectives	1
Total Résultat		44

Au total, l'équipe a actuellement 28 situations en gestion ou en accompagnement. La réunion de la cellule VSS nationale du 25 avril a abordé 19 situations. Ces chiffres sont supérieurs au bilan de l'an dernier, qui couvrait pourtant une période d'1,5 ans et non de 1 an.



Focus sur les VSS commises aux éclés ou en lien avec les éclés

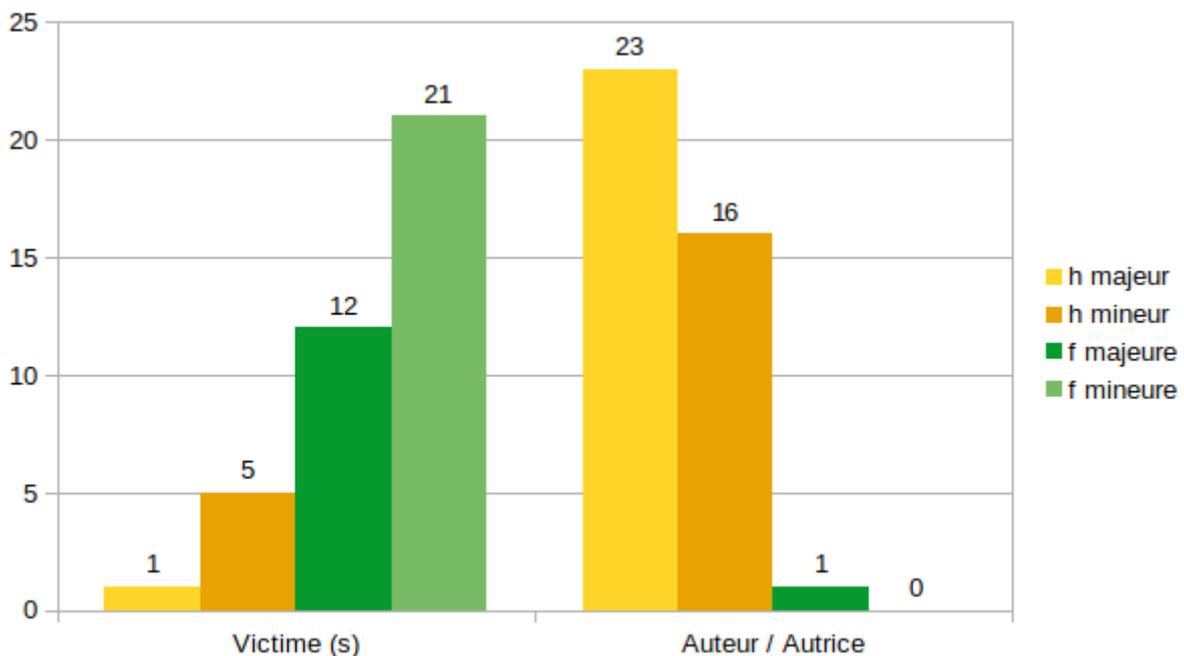
Elles impliquent en large majorité des mineur-es³ : soit que les auteurs soient également mineur-es (18 situations), ou bien que les auteurs soient majeur-es (9 situations). Les situations entre majeur-es (12) ne sont pas négligeables. A noter que 5 d'entre elles impliquent une dimension RH.

Tableau 4: Type de public impliqué / VSS en lien avec les éclés

Implique	Compter - F
Maj	12
Maj / Min	8
Maj / Min > Maj	1
min	18
NSP	1
Total Résultat	40

Dans 33 situations sur 40, les victimes étaient des femmes ou des filles (21 mineures, 12 majeures). 5 victimes étaient des mineurs. 1 victime était un majeur. Dans 39 situations, les auteurs sont des hommes : majeurs (23) ou mineurs (16). Les garçons et hommes victimes le sont tous de la part d'un homme ou d'un garçon. 1 femme est autrice de violences, sur une fille.

Ces constats genrés, qui rejoignent globalement les statistiques nationales, sont similaires à l'an dernier.



Éléments qualitatifs sur la gestion des situations et notre organisation

3 On parle ici de minorité au moment des faits. Les personnes peuvent être majeures au moment où nous sommes prenants connaissance de la situation.



Pour mieux comprendre :

La délibération du Comité directeur du 6 novembre 2022 a créé la « **cellule nationale de gestion et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** » (anciennement « groupe de gestion national des situations de VSS »). La cellule a pour objet la gestion des situations de violences sexuelles et sexistes qui ne trouvent pas d'issue au niveau local ou régional, et des situations relevant d'emblée de l'échelon national. A ce jour, elle peut être associée à la gestion des situations ayant une dimension employeur sur demande du ou de la Délégué-e général-e ou du Bureau, mais n'a pas de compétence directe sur ces situations.

La cellule comprend, en son sein, un sous-groupe appelé « **astreinte VSS** », réunissant les personnes volontaires et disponibles pour assurer un accompagnement sur la gestion de situations de VSS ou de situations complexes liées à la sexualité aux différents échelons de l'association. Les membres de l'astreinte VSS proposent de l'écoute, du « démêlage » de situation, de l'accompagnement, des conseils : ce n'est pas elleux qui gèrent la situation (signalement, sanctions, etc) : conformément aux principes EEDF, c'est en priorité l'équipe sur le terrain qui gère. La cellule nationale VSS peut prendre le relai en cas de difficultés uniquement. L'astreinte agit selon les [Principes des EEDF sur les violences sexistes et sexuelles](#) et peut intervenir en lien, lorsque c'est nécessaire, avec la ligne d'urgence nationale EEDF.

Il nous semble important de retenir **pour ce qui concerne la gestion des situations** :

- un **nombre important de violences entre mineur·es**, que nous n'avions pas souligné en tant que tel au moment de l'état des lieux du mandat VSS, constat fait l'an dernier et que l'on retrouve encore cette année. Ces situations mettent souvent en tension la dimension éducative à l'égard de l'auteur. Pour ce qui est des suites, on alterne assez fortement entre une réticence et une crainte à ce que de jeunes auteurs soient pris dans une démarche judiciaire après le signalement, et une capacité très forte à les exclure de l'association sans suivre aucune procédure formalisée.

- un **trop faible nombre de violences recensées d'adultes sur des mineur·es, notamment les jeunes enfants**.

Les situations qui concernent un majeur et un·e mineur et qui nous sont remontées concernent principalement :

- des relations dites consenties par le ou la mineur·e adolescent·e mais interdites au regard de la loi (atteinte sexuelle sur mineur·es)
- des agressions sexuelles uniques commises sur des adolescent·es par des adultes n'appartenant pas aux éclés (moniteur d'escalade, adulte venu 1 fois lors d'une activité ouverte, etc).

Au global, cette absence de signalement de violences commises par des adultes éclé·es sur des mineur·es et notamment des jeunes enfants, est pour nous un point de préoccupation et de vigilance. Il est probable que cela soit davantage le signe d'une difficulté pour les victimes à être entendu·es, et pour les responsables, à identifier les violences commises par des camarades qu'ils apprécient ; plutôt qu'une plus faible occurrence de ces situations que dans les statistiques nationales⁴.

- la **grande complexité des situations entremêlant des positions bénévoles et salariées** : les personnes en gestion et le droit applicable ne sont pas les mêmes, tandis que les aller-retours entre les deux positions (autant pour les auteurs que les victimes), sont fréquents dans notre association. C'est un point que l'on avait identifié avec la DRH dès la construction du plan d'action, et où nous avons pu cette année avancer conjointement avec la DRH et le CSE. Nous avons mené des entretiens et enquêtes ensemble, et construit des relations de travail en confiance, même si certains points restent à améliorer et/ou formaliser.

- la **difficulté et pour la plupart de la grande lassitude à mener des situations jusqu'au bout, du fait notamment du besoin de relancer, encore et encore, les acteurs et actrices de terrain** pour faire l'ensemble des actions requises lorsque le temps de l'urgence est passé. C'est vraiment le point qui nous pèse le plus actuellement dans notre travail. Nous souhaitons dire ici que nous répondre, simplement, que parfois on n'a pas le temps, pas les ressources, on ne saisit plus le pourquoi, etc. Toutes choses que nous sommes capables de comprendre à condition *qu'on nous réponde*. A plusieurs reprises cette année, l'inertie des personnes en charge de la situation sur le terrain a conduit à ne pas pouvoir ré-accueillir un auteur, à décourager une victime, bref, à

⁴ Voir notamment [l'enquête INSERM](#) réalisée sur demande de la CIASE, qui retrouve 0,35% de la population générale ayant vécu des violences sexuelles en colonies de vacances, soit le 3ème espace de commission des violences après la famille et l'église, avant l'école.



apporter une mauvaise réponse de nous EEDF. Nous tenons aussi à dire que parfois l'inertie a pu venir de nous, membres de la cellule, et que cela nous questionne.

- une amélioration des liens avec **les service-vacances, en lien avec les évolutions organisationnelles de cette année** : plusieurs situations ont été signalées et traitées dans le courant de l'année ; il demeure le besoin de partager et consolider les approches autour des violences que vivent spécifiquement les personnes en situation de handicap et donc les vacancier-es des SV.

- la **difficulté parfois des interactions avec les parents** autant des victimes que des auteurs, où nos principes associatifs doivent s'articuler avec des conceptions éducatives propres à chaque famille et aux vécus des parents elleux-mêmes. Sur ce point, il nous faudrait trouver le temps de réfléchir à organiser des liens entre parents, pourquoi pas en distanciel.

- la réussite du **chantier d'adaptation du Règlement général** de l'association aux enjeux de la lutte contre les VSS et à un nombre de procédures disciplinaires qui ne soit plus anecdotiques, avec l'adoption par l'AG des modifications que nous avons portées sur le volet « Conflits et violences ».

Sur le plan de notre organisation :

- nous sommes demeuré-es cette année dans la configuration dans laquelle nous sommes depuis janvier 2023, avec l'existence d'une cellule VSS apte à prendre des décisions et d'un sous-groupe dit « astreinte » pour les personnes accompagnant des situations au quotidien, et une réunion mensuelle dite « balayage » pour revoir l'ensemble des situations en cours de notre ressort.

- en juillet 2023, le CD nous a accordé une grande confiance en nous déléguant des pouvoirs propres, en matière de suspension conservatoire comme de sanctions (cf délibération du 1er 2 juillet 2023).

- cette année a été insatisfaisante voire dure sur le plan de notre fonctionnement collectif : nous n'avons pas eu et pas pris suffisamment de temps pour faire évoluer nos fonctionnements, travailler sur des tensions, répartir plus équitablement les charges de travail... nous devrions l'an prochain pouvoir prendre le temps de repenser notre organisation collective.

- nous n'avons pas suffisamment avancé sur le sujet de l'articulation de notre travail avec celui de l'équipe salariée, malgré notre souhait plusieurs fois exprimé : nous espérons que l'année à venir sera l'occasion de franchir ce pas.

- nous avons accueilli formellement deux nouvelles personnes (Mathilde Stobéo-Grèze et Lucie Dumortier en apprentie), et préparé le départ de Florence Birée qui s'est engagée depuis le début de ce chantier.

- enfin, comme l'an dernier, nous tenions à souligner la charge mentale et émotionnelle très forte pour nous à mener ce travail, d'autant plus lorsque la gestion associative (locale, régionale, nationale) dysfonctionne ou que les personnes en responsabilité sont elles-mêmes déjà trop chargées en engagements. Nous réitérons le fait que nous sommes ouverts à la critique et aux améliorations de nos fonctionnements, tant qu'elles ne masquent pas une remise en cause de la pertinence de la lutte contre les VSS.

Point sur la mise en œuvre du plan d'action « lutte contre les VSS »

Pour mémoire, le plan d'action « lutte contre les VSS » a un périmètre bien plus large que celui de la gestion des situations elles-mêmes. A ce titre, sa mise en œuvre implique que de nombreuses personnes agissent, et pas uniquement les personnes de la cellule VSS.

De manière générale, nous estimons que ce plan d'action n'a pas ou trop peu avancé cette année, et que malgré qu'il ait été abordé en réunion CME en mai 2023, personne ne se sent réellement en pilotage de ce plan d'action.

Un tableau du plan d'action actualisé en mai 2023 [est disponible ici](#).



Dans les grandes lignes, notre analyse est que :

- la partie « avoir une politique associative » est la plus dynamique, même si l'animation de la mise en œuvre du plan et le suivi général manquent toujours
- le volet formation bénévole a bien avancé, grâce notamment à la prise en main du sujet par l'ASAF, la formation des responsables de stage, la parution des nouveaux documents-cadres pour la formation BAFA et BAFD aux EEDF qui incluent désormais les VSS, et la parution du nouvel arrêté relatif au BAFA. Nous avons pour notre part assuré beaucoup moins de formation aux VSS que les deux années précédentes, par manque de temps et d'énergie, mais le relai a été pris dans plusieurs régions et SV par les équipes locales, et nous en sommes très reconnaissant-es
- notre retard sur la formalisation d'un document-procédure unique reste d'actualité, mais cette année nous a permis de construire de nombreux documents « trame » à réutiliser d'une situation à l'autre (guide d'entretien, trames de courrier, etc).
- sur la prévention des violences, peu d'actions ont été engagées et finalisées hormis la diffusion large de ASKIP et la montée en charge du côté de l'équipe nationale d'une approche par la « Protection des personnes » des campagnes d'été et de rentrée.

Il nous semble important de clarifier pour l'année à venir qui pilote ce plan d'action au sein du Comité directeur, et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre réelle dans les années qui viennent.

Finalisé le 16/06/24

